

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUAFLES
Le samedi 10 avril 2021 à 09h00

PRESENTS : A. FROMENT PROUVOST - P. PENARD - O. RICOLLEAU - B. MEGRET - A. DRUON - K. POUILLAIN – N. LEPRETRE
P. BARTOLI - M-T. PEZET - M. LEVASSEUR-DUSSART.

ABSENTS EXCUSES : L. FAURE - S. SAINT GERMAIN - A. DERREY - A. MARC - P. LEHALLEUR.

POUVOIR : L. FAURE a donné son pouvoir à K. POUILLAIN - S. SAINT GERMAIN a donné son pouvoir à M. LEVASSEUR
DUSSART - A. DERREY a donné son pouvoir à O. RICOLLEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Karine POUILLAIN.

ORDRE DU JOUR

La séance débute à 09h00.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 mars 2021 a été apposé au registre des délibérations, affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage de la commune. Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à faire. Aucune n'étant signalée, le compte-rendu est signé ce jour.

Mme le Maire et les membres du Conseil Municipal remercient les membres de la commission « Budget » pour le travail réalisé lors de la préparation du budget.

DELIBERATIONS

TAUX DE LA TAXE FONCIERE POUR LES PROPRIETES BÂTIES

La part communale du taux de la taxe foncière n'a pas augmenté depuis 2018, soit un taux de 20,75 % ; Mme le Maire propose au conseil municipal de porter le taux de la taxe foncière pour les propriétés bâties à 21,3725 % concernant l'année 2021.

Pour information, le taux moyen départemental est de 47,68 % en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

TAUX DE LA TAXE FONCIERE POUR LES PROPRIETES NON BÂTIES

Mme le Maire propose au conseil municipal de maintenir le taux de la taxe foncière pour les propriétés non bâties à 53,86 % pour l'année 2021.

Pour information, le taux moyen départemental est de 50,79 % en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour obtenir une subvention, Mme le Maire rappelle aux membres du conseil que les associations doivent en faire la demande auprès de la Mairie, et présenter également un rapport d'activité et un rapport financier. Après étude des demandes reçues, Mme le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des subventions accordées aux associations comme désignées ci-dessous pour l'année 2021 :

✓ Comité des Fêtes de Bouafles	500 €
✓ Anciens combattants et veuves de guerre ACPG-CATM	60 €
✓ APPEB - Association Pour les Petits Ecoliers de Bouafles	250 €
✓ Association scolaire de Bouafles	500 €
✓ Association de Football de Bouafles	450 €
✓ Association partage du CFA	60 €
✓ Société écologique (canton des Andelys)	40 €
✓ SORESO (Solidarité Relais Soutien)	50 €
Pour un total de	1910 €

Après délibération, le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2020

P. PENARD, 1^{ère} Adjointe et Présidente de la commission « BUDGET » rappelle que le compte de gestion de la commune est tenu par la Trésorerie Principale.

	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses de fonctionnement	551 691,47 €	393 417,87 €
Recettes de fonctionnement	551 691,47 €	441 481,33 €
Excédent de fonctionnement		48 063,46 €
Dépenses d'investissement	332 010,76 €	92 132,43 €
Recettes d'investissement	332 010,76 €	34 346,36 €
Déficit d'investissement		57 786,07 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion pour l'année 2020 à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2020

Le compte administratif est tenu par la commune, il doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Mme Le Maire se retire et la Présidence est reprise par P. PENARD, 1^{ère} Adjointe et Présidente de la commission « BUDGET », qui présente les résultats comptables de l'exercice 2020 à l'assemblée :

DEPENSES			RECETTES			
	BP + DM	Réalisations		BP	Réalisations	
FONCTIONNEMENT	011 - Charge à caractère général	182 692,43 €	111 076,79 €	002 - excédents antérieurs reportés	162 178,02 €	
	012 - Charges de personnel	204 198,00 €	174 346,14 €	013 - atténuations de charges	0 €	4 910,38 €
	022 - Dépense imprévues	1 000,00 €		70 - produits et services	54 620,45 €	57 858,96 €
	023 - Virement à la section d'investissement	37 347,04 €		73 - impôts et taxes	266 872,00 €	279 413,00 €
	042 - Opération ordre transfert entre sections	3 302,00 €	3 302,00 €	74 - dotations et participations	63 721,00 €	91 578,89 €
	65 - autres charges de gestion courante	118 652,00 €	103 374,85 €	75 - autres produits de gestion courante	3 300,00 €	7 152,28 €
	66 - charges financières	1 500,00 €	316,09 €	77 - produits exceptionnels	1 000,00 €	567,82 €
	67 - Charges exceptionnelles	3 000,00 €	1 002,00 €			
	TOTAL	551 691,47 €	393 417,87 €	TOTAL	389 513,45 €	441 481,33 €
		Déficit	€		Excédent	48 063,46 €
INVESTISSEMENT	001 - déficit investissement reporté			001 - excédent investissement reporté	34 938,50 €	
	10 - dotation, fonds divers et réserves	0 €	0 €	021 - virement de la sect.de fonctionnement	37 347,04 €	
	16 - emprunts et dettes assimilées	9 300,00 €	6 300,59 €	040 - Opération ordre de transfert entre sections	3 302,00 €	3 302,00 €
	20 - immobilisations incorporelles	34 694,24 €	19 162,50 €	10 - dotations, fonds div. et réserves	6 123,00 €	7 184,32 €
	204 - subvention d'équipement	0 €	0 €	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	7 347,04 €	7 347,04 €
	21 - immobilisations corporelles	288 016,52 €	66 669,34 €	13 - subventions d'investissement	42 953,18 €	16 513,00 €
	26 - participation et créances rattachées	0 €	0 €	16 - emprunts et dettes	200 000,00 €	
				21 - immobilisations corporelles	0 €	0 €
	TOTAL	332 010,76 €	92 132,43 €	TOTAL	297 072,26 €	34 346,36 €
		Déficit	57 786,07€		Excédent	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le résultat du compte administratif 2020 à l'unanimité. Seuls les membres du conseil procèdent à la signature de l'annexe.

VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2020

Après lecture du compte administratif de l'exercice 2020, soit :

Investissement : - 57 786,07 € Fonctionnement : + 48 063,46 €

Au vu des résultats du compte administratif, Mme le Maire propose l'affectation de résultat suivant :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	162 178,02 €
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	- 22 847,57 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	29 363,72 €
Excédent à reporter (ligne 001) en recettes d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	180 877,76 €
Total affecté au c/ 1068 :	29 363,72 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses fonctionnement	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2020 à l'unanimité, sous réserve de validation de la Trésorerie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2021

Mme le Maire expose à l'assemblée le budget primitif 2021 pour la commune :

	DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	011 charges à caractère général	203 702,49 €		
	012 charges de personnel	227 500,00 €	013 atténuations de charges	686,35 €
	022 dépenses imprévues	1 000,00 €	70 produits et services	55 710,00 €
	023 virement à la section d'investissement	31 758,72 €	73 impôts et taxes	286 247,00 €
	042 op. ordre transfert entre section	3 302,00 €	74 dotations et participations	76 677,60 €
	65 autres charges gestion courante	132 097,00 €	75 autres produits de gestion courante	300,00 €
	66 charges financières	500,00 €	77 produits exceptionnels	2 361,50 €
	67 charges exceptionnelles	3 000,00 €		
	Total	602 860,21 €	Total	421 982,45 €
		002 Excédents antérieurs reportés	180 877,76 €	
TOTAL	602 860,21 €	TOTAL	602 860,21 €	
Investissement	10 reprises apports, dotations et réserves		040 opération ordre de transfert	3 302,00 €
	16 emprunts et dettes assimilées	9 000,00 €	021 virement de la section fonctionnement	31 758,72 €
	20 immobilisation incorporelles	55 895,87 €	10 dotations, fonds div et réserve (sauf 1068)	14 214,00 €
	21 immobilisations corporelles	296 378,85 €	13 subvention investissement	12 000,00 €
			16 emprunt et dettes assimilées	300 000,00 €
	Total	361 274,72 €	Total	361 274,72 €
			1068	29 363,72 €
	001 Déficit antérieurs reportés	22 847,57 €		
TOTAL	384 122,29 €	TOTAL	390 638,44 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce budget à l'unanimité.
L'ensemble du conseil procède à la signature de l'annexe.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE BOUAFLES – PROLONGATION DE DUREE DE CONSULTATION DU PUBLIC

P. BARTOLI, Conseillère Municipale Déléguée à l'urbanisme rappelle à l'assemblée que les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée sont en cours, toutefois, conformément à l'article L. 153-47 du Code de l'Urbanisme, il convient de rajouter 7 jours à la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée alors que la règle n'impose que 2 jours :

il est rappelé :

- la prise de l'arrêté municipal n° 23/2021 en date du 5 mars 2021 décidant d'engager une modification simplifiée du PLU et l'avis de la DDTM en date du 11 mars 2021,
- la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2021 fixant la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée.

P. BARTOLI propose de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :

- mise à disposition du dossier de modification simplifiée le mardi et le jeudi de 09h30 à 11h30 à la Mairie de Bouafles, du 02 avril 2021 au 07 mai 2021,
- l'affichage de l'arrêté à la Mairie,
- insertion dans le journal l'Impartial le 15 avril 2021.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans le journal l'Impartial.

Après délibération, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE PLUi (PLU intercommunal) A SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION (SNA)

Mme le Maire rappelle aux conseillers qu'une délibération avait été prise en novembre 2020 pour s'opposer au transfert de compétence du PLUi à SNA. Or la Préfecture informe toutes les communes du territoire que cette délibération doit être prise entre le 01 avril et le 30 juin 2021. Il est décidé d'annuler la précédente délibération - Mme le Maire propose donc de réitérer une délibération maintenant l'opposition du conseil à ce transfert de compétence.

La délibération est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité.

ERP (Etablissement recevant du Public) – RAMPE D'ACCES ECOLE

A. DRUON, Conseiller Municipal Délégué et Président de la commission « Travaux » rappelle au conseil que des devis ont été demandés auprès de différentes entreprises pour la réalisation d'un garde-corps pour l'Ecole des Bois de Seine. Le 16 mars dernier, le conseil municipal a délibéré et accepté les devis de l'entreprise QUENET FERUS pour la partie maçonnerie de l'ouvrage et l'entreprise CSDA pour la réalisation de son garde-corps. Suite à la réactualisation, pour 2021, du devis par l'entreprise CSDA, la délibération du 16 mars 2021 est abrogée.

A. DRUON propose d'accepter les devis des 2 entreprises suivantes :

- ✓ SARL Quenet Férus Maçonnerie : 7 514,55 € HT
- ✓ CSDA : 3 289,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RENOVATION DES MENUISERIES - ECOLE

A. DRUON, Conseiller Municipal Délégué et Président de la commission « Travaux » expose qu'après avoir consulté 4 entreprises de menuiserie, 3 lui ont fait une proposition. Il propose d'accepter le devis de l'entreprise MAD pour un montant de 29 740,20 € HT, sous réserve que l'entreprise nous fournisse les documents mentionnant les critères énergétiques des menuiseries.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

AUTORISATION D'URBANISME – RENOVATION DES MENUISERIES - ECOLE

Mme le Maire informe les conseillers qu'une autorisation doit lui être délivrée afin de signer les documents d'urbanisme liés aux travaux de rénovation des menuiseries de l'école des Bois de Seine (Demande de Déclaration Préalable et tout acte ou document afférents).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

AUTORISATION D'URBANISME - TRAVAUX DE LA MAIRIE

Mme le Maire informe les conseillers qu'une autorisation doit lui être délivrée afin de signer les documents d'urbanisme liés aux travaux de rénovation de la mairie (Demande de Déclaration Préalable et tout acte ou document afférents).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

LOGEMENT SALLE D'ACTIVITE

A. DRUON, Conseiller Municipal Délégué et Président de la commission « Travaux », fait un point sur le planning des travaux de rénovation du logement de la salle d'activité : lundi 12 avril 2021, l'entreprise FERUS (plaquiste) commencera le chantier pour permettre aux autres corps de métier de travailler ; le plombier quant à lui interviendra les 14 et 15 avril 2021.

En cours, devis pour l'installation d'un placard dans la salle de bain.

VACCINATION

B. MEGRET, 3^{ème} Adjointe, dresse un nouveau bilan des différents échanges qu'elle a eus avec les personnes âgées de 70 ans et plus qu'elle a contactées ces dernières semaines. La situation évolue et plusieurs personnes sont désormais inscrites auprès du centre de vaccination des Andelys.

Mme le Maire souligne la bonne logistique mise en place, l'aide, l'écoute et le bon suivi de la part des personnels du centre de vaccination des Andelys.

ECO PÂTURAGE

Mme le Maire et P. PENARD, 1^{ère} Adjointe, ont accueilli, durant la journée du lundi de Pâques, la bergère et son troupeau : 70 brebis et 69 agneaux, installés dans la zone des Poudres. Elle sera présente durant 3 ou 4 mois selon la quantité de nourriture qu'il y aura, la pluie annoncée ces prochains jours est une aubaine pour la pousse des herbages ! Des animations seront proposées et programmées fin mai, selon les mesures en vigueur. Comme signalé sur le site de la mairie et sur l'application Panneau Pocket, les clôtures modulables sont électrifiées, veuillez à ne pas vous en approcher et à tenir vos chiens en laisse.

Mme le maire informe également que les clôtures du pourtour du site seront remplacées cet été par le Conservatoire des Espaces Naturels.

INCIVILITES – TAGS

P. PENARD, 1^{ère} Adjointe, signale la présence de nombreux tags sur les installations (observatoire, bancs, ...) mises en place sur le lac. Ces actes de vandalisme sont intolérables.

ECOLE NUMERIQUE

N. LEPRETRE, Conseillère Municipale et Présidente de la commission « Ecole » informe les conseillers qu'un dossier de demande de subvention pour l'achat de matériel numérique neuf a été constitué et envoyé pour répondre au « Plan Numérique au sein des écoles » lancé par l'Education Nationale. En concertation avec l'équipe pédagogique de l'école des Bois de Seine, ce sont 20 tablettes numériques qui ont été demandées.

Les subventions sont allouées pour un maximum de 70 % du financement du matériel et 50 % pour les ressources et les logiciels.

La somme totale est de 7960 € HT, la commune contribuera à hauteur de 2761,60 € HT.

Au cours de la séance, N. LEPRÊTRE apprend et nous annonce que la demande de subvention est accordée.

MARCHE PUBLIC – CANTINE

Jusqu'à présent, c'est par la signature d'une convention que la cantine était liée à l'entreprise délivrant les repas. Au vu des montants impactés, un appel d'offres sera lancé et les entreprises répondent directement sur la plateforme de façon dématérialisée. Une commission d'appel d'offre se réunira à l'issue des délais impartis.

POINT SUR LA CONSULTATION PLU

P. BARTOLI, Conseillère Municipale Déléguée à l'urbanisme, a déjà renseigné quelques personnes venues à la mairie dans le cadre de la consultation du dossier de la modification simplifiée du PLU, et répondu aux courriers reçus, les premiers

retours sont positifs. Des rendez-vous sont programmés en fin de journée pour recevoir les administrés qui travaillent. P. BARTOLI informe l'assemblée que la Chambre de l'Agriculture a émis un avis favorable suite à la consultation qui leur avait été soumise. Comme vu lors de la séance, l'allongement de 7 jours au délai initial de consultation sera communiqué dès le lundi 12 avril 2021.

BOIS

Mme le Maire informe que le délai réservé aux personnes inscrites pour le retrait du bois a été prolongé jusqu'au 09 avril 2021. Un bilan sera effectué en début de semaine, il s'agira d'étudier la mise en œuvre de l'enlèvement du bois par les particuliers.

RECRUTEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE

La campagne de recrutement pour un second poste de secrétaire de mairie est en cours, les entretiens se poursuivent. M. LEVASSEUR DUSSART, Conseillère Municipale Déléguée aux Ressources Humaine assiste Mme le Maire dans cette démarche, en liaison avec le Centre de Gestion de l'Eure.

COMMISSION BUDGET SNA

P. PENARD, 1^{ère} Adjointe et O. RICOLLEAU, 2^{ème} Adjoint, ont assisté il y a quelques jours à la commission « Budget » de SNA en visioconférence. Comme ils ont pu le constater au cours de cette réunion, qui a duré près de 4h30, certains participants n'avaient aucune voire peu de connaissance quant à la gestion d'un budget communal. Une formation a été proposée à ceux qui le souhaiteraient.

PROJET CHEMIN DE RANDONNEE

M-T. PEZET, Conseillère Municipale Déléguée aux chemins de randonnée et de promenade, en relation avec SNA et l'office de Tourisme informe l'assemblée que le projet de chemin de randonnée, entre Bouafles et Courcelles, suit son cours. Un rendez-vous avec le Maire de Courcelles Sur Seine a eu lieu vendredi 09 avril 2021 pour éclaircir certains points notamment sur le tracé qui pourrait être dévié afin de ne pas traverser des propriétés privées.

PANNEAU POCKET

Mme le Maire conclut la séance en annonçant qu'à ce jour 86 % des administrés ont téléchargé l'application PanneauPocket.

FIN DE SEANCE A 10H15